

## UNE RESSOURCE À DÉCOUVRIR

Les documents (2)

Fausta Baudin - Coopérative La Traccia a.r.l.

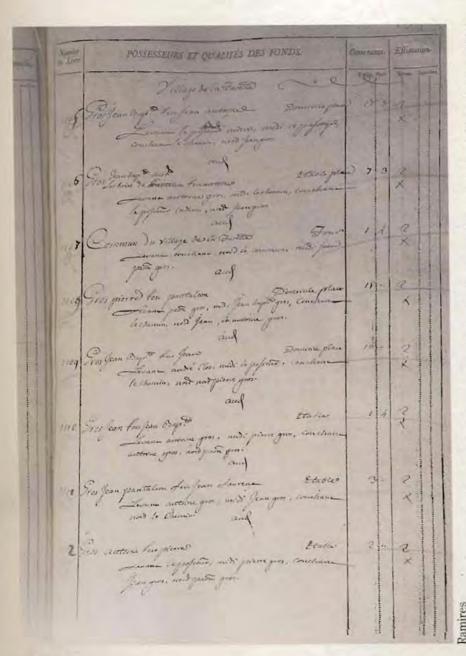


photo n. 1: Une page du registre parcellaire du cadastre sarde (1772) de Fontainemore, village de la Faretta.

Les sources du XVIIIe siècle pour l'histoire du territoire.

Parmi les sources les plus utilisées par les chercheurs qui s'occupent de l'histoire du territoire, il y a les registres des biens fonciers, qui, en partant des registres terriers médiévaux, ou des reconnaissances, dont nous avons parlé lors de notre premier article sur L'école, aboutissent au fameux Cadastre sarde du XVIIIe siècle. Ce cadastre est la première œuvre systématique de classement des immeubles réalisée dans toutes les communes de la Vallée.

Dressé dans les états faisant partie du royaume sarde, il a été réalisé à partir du dernier quart du XVIIe siècle jusqu'à 1738 en Piémont et en Savoie, tandis qu'en Vallée d'Aoste il n'a été abordé que dès 1769, et, en plus, sans cartes (mappe), mais seulement à un niveau descriptif. Il avait pour but, comme tout cadastre, de servir de base pour la répartition des impôts fonciers. Cet immense travail de mensuration (arpentage) du territoire était mené par des estimateurs d'office, qui étaient appelés souvent de Savoie, où ils au début siècle, assistés par des prud'hommes valdôtains, préposés à ce travail par la contrataine de avaient déjà effectué le cadastre sés à ce travail par le vibaillif, avec l'appui de plusieurs indicateurs locaux, nommés par les communautés, qui montraient

aux délégués de l'Intendance les limites, l'étendue et les toponymes des territoires, les noms des propriétaires et les biens exempts d'impôts à cause de leur nature ecclésiastique ou commune. Il résulte évident que la qualité des informations reportées devrait être jugée bonne, du moment que les intéressés assistaient scrupuleusement aux opérations, pourvu que "les mensurations et évaluation faites, eux faisant défaut, seraient valables sans qu'ils leur fût permis d'y faire introduire des rectifications".(1)

Les registres, provenant du fond de l'Intendance ducale, se trouvent aux Archives Historiques Régionales sauf quelquesuns qui ont été dispersés; normalement, ils devraient aussi être conservés dans les archives historiques communales, où l'on peut accéder seulement si elles sont ordonnées et inventoriées.

Il s'agit, pour chaque commune

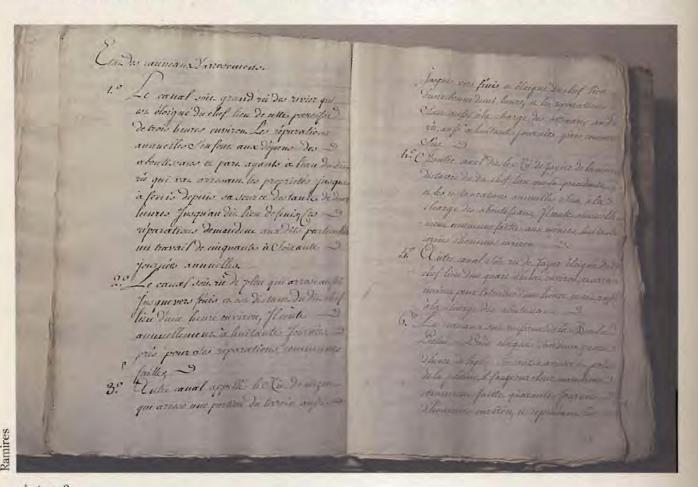
d'un ou plusieurs volumes de registres de deux types:

 le registre des numéros suivis ou parcellaire où l'on décrit les biens fonds, en indiquant, après le macrotoponyme français ou, plus souvent, patois -(indiquant un village ou bien une zone assez étendue, sous le nom de "mas de... "), un numéro progressif, le nom du propriétaire, la qualité du bien (pré, champ, pâturage, herbage, feuillage, vigne, maison, moulin, forge, chapelle, four, etc.), l'étendue en toises et pieds et l'estimation en livres, sols et deniers; le tout en suivant le parcours fait physiquement par l'équipe des estimateurs.

 le registre des possesseurs, où l'on renvoie aux numéros suivis du premier registre, et où les propriétés d'un même possesseur sont groupées sous son nom: pour chaque pièce ou bâtiment est aussi indiqué, en sus des autres données, déjà contenue dans le parcellaire, le degré de bonté, c'est à dire la productivité (de zéro à quatre). Tout cela permet une excellente prise de vue sur la qualité des propriétés des familles, ainsi que sur leur distribution territoriale, de la montagne au lieu de leur résidence hivernale, sur les biens collectifs des hameaux, des consorteries, des confréries, des paroisses. Il est possible aussi d'y trouver des informations sur les bâtiments à cette époque-là déjà en ruines (les chesals) et sur les terres qui venaient d'être mises en culture pour la première fois : les noailloz, les nouva, etc.): avec l'aide d'un bon dictionnaire de toponymie on peut chercher à faire l'histoire de l'exploitation agricole.

La communauté aussi peut être étudiée du point de vue des distributions foncières des principales familles, du moins à un moment donné de l'histoire (deuxième moitié du XVIIIe siècle).

A tout cela on peut ajouter une attentive lecture des nombreu-



D'après le registre sur l'état des forêts et des rus de 1780: les rus de Saint-Marcel.

ses relations sur l'état des bois et des biens communs (rus, pâturages) qui se trouvent également aux Archives Historiques régionales et qui furent réalisés dans les années où était intendant de la Vallée Louis-Amé Vignet des Etoles (1774-1784); celui-ci avait demandé, pendant cette décennie, aux administrations communales de rédiger des relations très détaillées sur les biens communs.

La première de ces relations, réalisée par le secrétaire de chaque communauté, en réponse à une circulaire du 20 janvier 1780, relate, dans la première partie, sur les biens communs, surtout les forêts, en décrivant leurs dimensions, les limites, les espèces d'arbres qui les composent, ainsi que leur état. Les biens communs peuvent aussi être des perrières (clapeys, clappiers), des pâturages, des herbages, etc. On cite aussi le propriétaire qui peut être l'entière commune ou une consorterie, une confrérie, un hameau. Dans une deuxième partie on énumère les rus, c'est-à-dire les canaux pour l'irrigation des prés; leur description descend plus ou moins dans le détail, selon la sensibilité ou la capacité de l'auteur des relations: on y trouve des informations quant à leur source, à leur longueur, à l'étendue de terrains qu'ils arrosent (exprimée en heures, jours de répartition d'usage, ou bien en mesure de superficie, comme journaux, toises, seiteurs, etc.), aux corvées, c'est-à-dire aux travaux obligatoires auxquels tous les avant droits à l'usage doivent se soumettre, à savoir le nettoyage du canal, la réfection des murailles, des canaux et des couverts (panneaux en bois, pour la réalisation des passages sur les rus); parfois on n'indique pas la nature des travaux, mais tout simplement une movenne d'heures ou de journées qu'on devrait employer pour les réaliser.

Toujours aux Archives historiques régionales, se trouve une très intéressante série de délibérations des communautés, en réponse à un questionnaire, envoyé aux administrations communales toujours par le zélé intendant Vignet des Etoles en date du 30 septembre 1782. Ce questionnaire est articulé en douze points et concerne l'état des forêts, le fait si elles sont suffisantes ou non aux besoins de la population, ou, encore, si elles font l'objet d'un commerce à l'extérieur, la pré-

sence de fours à chaux et d'usines (et la consommation de bois et de charbon qu'ils requièrent), le bétail élevé et les moyens que le territoire fournit pour le nourrir, (c'est-à-.dire les pâturages et éventuellement les bois où ce bétail paît) l'existence de gardes forêts, de terrains incultes, de bordages - au moven d'arbres des rivières, des torrents et des chemins publics. Il faut savoir, pour mieux comprendre le sens d'un tel questionnaire, que la Vallée d'Aoste souffrait, à la fin du XVIIIe siècle, d'une situation de grave déboisement, provoqué par le grand essor de l'activité minéralière pendant tout le siècle et sur presque tout le territoire, ce qui avait provoqué aussi un sérieux problème de pollution dans les campagnes et beaucoup de plaintes par les paysans. Grâce aux réponses des communautés, l'intendant ducal voulait aborder les moyens d'y faire face.

De nos jours ces relations constituent une source irremplaçable pour l'histoire économique de nos communes.

(1) M.Bruchet, Notice sur l'ancien cadastre de Savoie, Annecy, 1896, nouvelle éd., complétée et mise à jour par J.Y Mariotte et R. Gabion, p.21.

